

6 SESSIONS DE FORMATION SUR LES BAUX COMMERCIAUX

Les vendredis : 14/01 - 11/03 - 01/04 - 13/05 - 10/06 et 08/07

Animé par :

Jean-Pierre DUMUR

Chartered Surveyor – MRICS
Expert agréé par la Cour de cassation et
près la Cour supérieure de justice de
Luxembourg

Avec la participation de :

Thierry BOISNARD

Responsable de la Commission Droit
commercial et droit bancaire
Avocat au Barreau d'Angers
Cabinet LEXCAP

Et Ludovic GAUVIN

Responsable de la Commission de Droit
immobilier
Avocat au Barreau d'Angers
Cabinet ANTARIUS Avocats

Horaires de chaque session :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30

Soit 7 heures de formation par
session, soit 42 heures de formation
au total pour les 6 sessions

Spécialités / compétences :

Droit bancaire et boursier
Droit commercial, des affaires et de
la concurrence
Droit immobilier

Public visé

Avocats, juristes, huissiers, experts-
comptables, notaires

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de
formation certifié QUALIOP1 Cette
formation peut donc être prise en charge
par les organismes financeurs. Numéro
de déclaration d'existence
d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Validité du programme du 22 novembre 2021
au 30 juillet 2022 – Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : Ces 6 sessions de formation ont pour objectif l'acquisition des bases en droit des baux commerciaux. Cette formation est donc pour les débutants dans la matière, aucune connaissance spécifique n'est demandée.

Programme pédagogique de chaque session :

Session 1 du 14 janvier :

Le bail commercial : entre liberté contractuelle et ordre public

Introduction : origines du statut des baux commerciaux en France et évolutions dans le temps
Un contrat soumis aux dispositions du code civil en matière de contrat de louage
Un contrat soumis en partie à des règles spécifiques d'ordre public

Session 2 du 11 mars :

Les normes statutaires du bail commercial

Parties au bail
Objet du bail commercial
Extensions légales et conventionnelles au statut
Durée du bail
Activité exercée dans les lieux loués
Annexes au bail

Session 3 du 1^{er} avril :

La vie du bail

Fixation du loyer initial et des charges locatives
Evolution du loyer en cours de bail
Délivrance et entretien du bien loué

Session 4 du 13 mai :

La fin du bail

Résiliation du bail pour destruction de l'immeuble
Résiliation du bail pour motifs graves et légitimes
Délivrance d'un congé ou d'une demande de renouvellement
Restitution des lieux loués
Refus du renouvellement du bail

Session 5 du 10 juin :

Le renouvellement du bail – La vente de l'immeuble loué

Conditions du droit au renouvellement du bail
Fixation du loyer du nouveau bail
Effets de la vente de l'immeuble au cours du bail

Session 6 du 8 juillet :

Compétence et procédures

Compétence juridictionnelle en matière de baux commerciaux
Procédure spéciale de fixation du loyer
Prescription des actions fondées sur les règles statutaires
Procédure collective du preneur
Procédure collective du bailleur

6 SESSIONS DE FORMATION SUR LES BAUX COMMERCIAUX

Les vendredis : 14/01 - 11/03 - 01/04 - 13/05 - 10/06 et 08/07

Animé par :

Jean-Pierre DUMUR

Chartered Surveyor – MRICS
Expert agréé par la Cour de cassation et
près la Cour supérieure de justice de
Luxembourg

Avec la participation de :

Thierry BOISNARD

Responsable de la Commission Droit
commercial et droit bancaire
Avocat au Barreau d'Angers
Cabinet LEXCAP

Et Ludovic GAUVIN

Responsable de la Commission de Droit
immobilier
Avocat au Barreau d'Angers
Cabinet ANTARIUS Avocats

Horaires de chaque session :

9h15 / 12h45 – 14h17h30

Soit 7 heures de formation par
session, soit 42 heures de formation
au total pour les 6 sessions

Spécialités / compétences :

Droit bancaire et boursier
Droit commercial, des affaires et de
la concurrence
Droit immobilier

Public visé

Avocats, juristes, huissiers, experts-
comptables, notaires

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de
formation certifié QUALIOP1 Cette
formation peut donc être prise en charge
par les organismes financeurs. Numéro
de déclaration d'existence
d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Validité du programme du 22 novembre 2021
au 30 juillet 2022 – Version 1

**Déroulé horaire de la journée : Le détail complet de chaque session est indiqué sur le site
<https://www.eurojuris.fr/formations.htm>**

- 9h-9h15 : Accueil des participants (réglages techniques)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Première partie de la formation
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Poursuite de la première partie de la formation
- 12h45-13h45 : pause déjeuner
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : Seconde partie de formation
- 17h15-17h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants.

Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Suivi de la formation en visioconférence

Les 6 sessions de formation se dérouleront uniquement en visioconférence. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants de disposer d'une bonne connexion internet (préférez le filaire au wifi) ainsi que d'une webcam.

Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 2 088 € TTC, soit 1 740 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 4 320€ TTC, soit 3 600 € H.T.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 7 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 14 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.

Les 6 sessions faisant un tout, il n'est pas possible de participer uniquement à quelques sessions, l'inscription vaut pour les 6 sessions de formation.